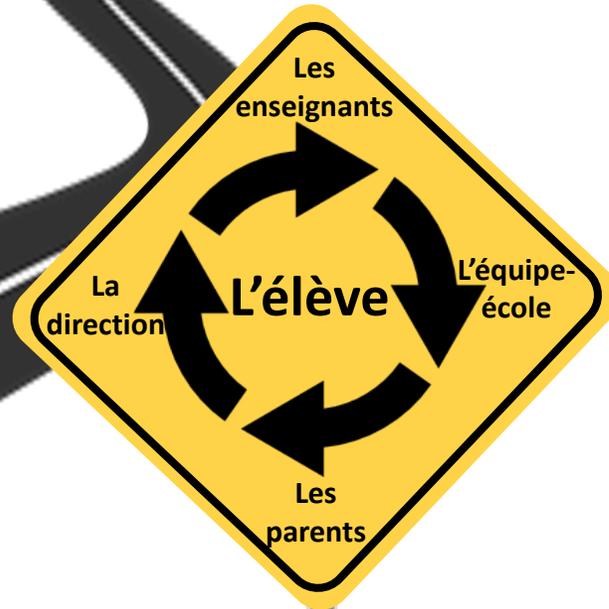


# CODE DE *Vie*

Destination: Bonne conduite

Tout le monde s'implique et s'engage à développer ces valeurs:

- Respect
- Responsabilité
- Culture de l'effort
- Sécurité



L'élève et son  
cheminement

À l'école Sainte-Marie, nous avons comme objectif de permettre à nos élèves d'apprendre et se dépasser. Il en va de même pour notre code de vie. Le milieu scolaire en est un où l'élève apprendra non seulement un lot de connaissances académiques, mais également un lieu où il apprendra les bons comportements à adopter.

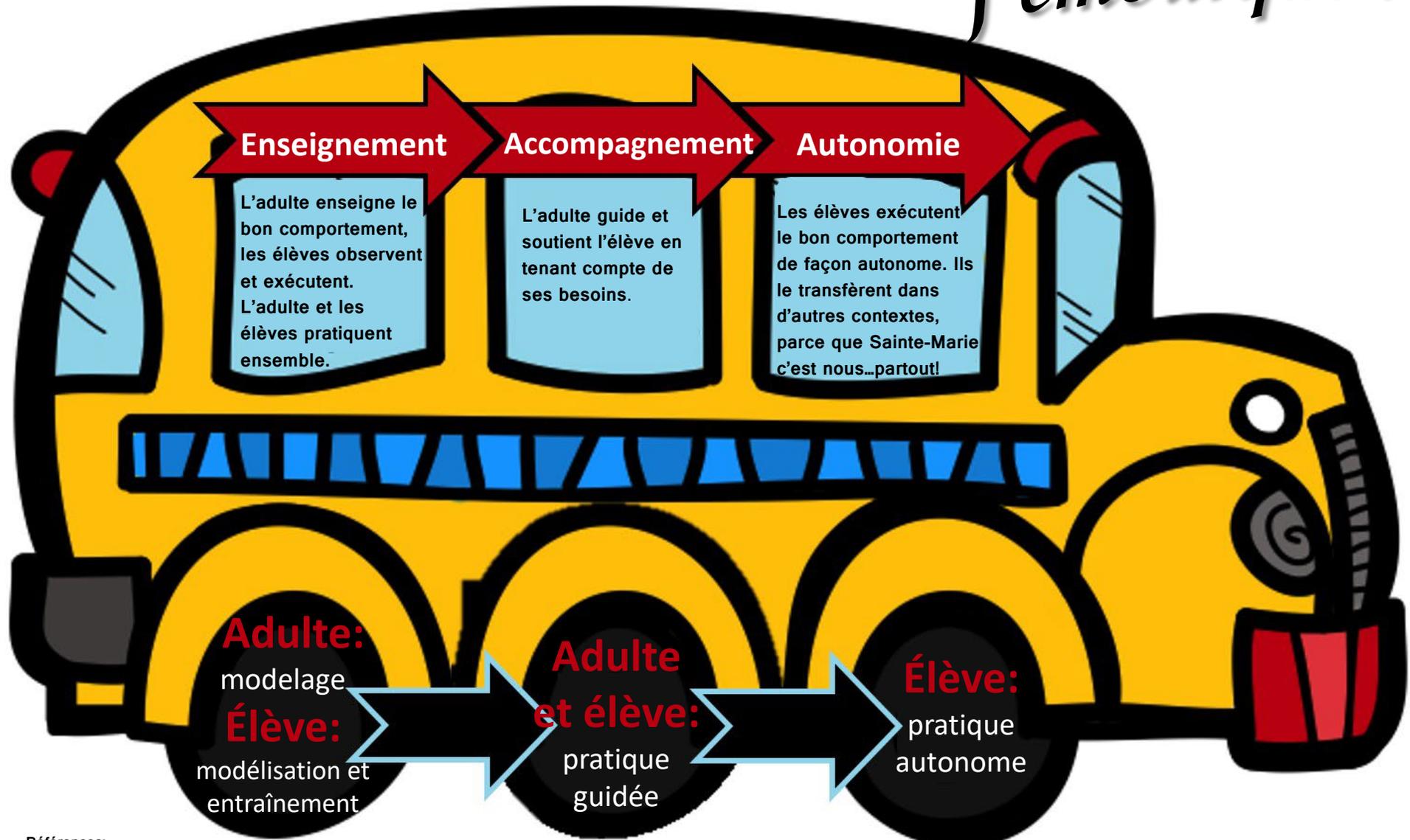
Nous croyons au potentiel de chaque élève et nous sommes convaincus qu'il mettra les efforts pour y arriver. Pour chacun d'eux, nous prendrons le temps de faire un enseignement explicite des bons comportements. Pour celui qui éprouve un peu plus de difficulté à y arriver, nous lui offrirons un accompagnement ciblé puisque nous croyons en son potentiel. Également, nous axerons nos interventions sur le renforcement positif afin de soutenir et encourager nos élèves à se démarquer. Notre modèle d'intervention est adapté aux besoins de chaque élève et se veut inspiré du modèle RAI (modèle de la réponse à l'intervention).

Enfin, la collaboration de tous les intervenants qui gravitent autour de l'élève est un élément essentiel à sa réussite.

*J'embarque !*

# Destination: Bonne conduite

*J'embarque !*



**Références:**

Bissonnette, S., Gauthier, C., et Castonguay, M., (2017). *L'enseignement explicite des comportements. Pour une gestion efficace des élèves en classe et dans l'école.* Les éditions de la Chenelière Éducation.  
Gauthier, C., Bissonnette, S. et Richard, M., (2013). *Enseignement explicite et réussite des élèves. La gestion des apprentissages.* ERPI, Éditions du Renouveau Pédagogique Inc.



## RESPECT

J'accepte d'exprimer seulement des paroles agréables et de poser des gestes gentils.

J'accepte de résoudre un conflit en utilisant les outils qui me sont enseignés.

J'accepte de garder mon école propre et de prendre soin du matériel à ma disposition.



## CULTURE DE L'EFFORT

J'accepte de relever chacun des défis qui me sont proposés avec une attitude positive.



## RESPONSABILITÉ

J'accepte d'appliquer les consignes demandées.

J'accepte de reconnaître le rôle que j'ai joué dans une situation.

J'accepte de me conformer à l'horaire de l'école.



## SÉCURITÉ

J'accepte d'avoir un comportement sécuritaire autant pour les autres que pour moi-même.

J'accepte de porter des vêtements adaptés à la saison et convenant à un milieu d'éducation.



# Communication aux parents

Date : \_\_\_\_\_

**Nous tenons à vous informer que \_\_\_\_\_ doit développer :**

**RESPECT**

- J'accepte d'exprimer seulement des paroles agréables et de poser des gestes gentils.
- J'accepte de résoudre un conflit en utilisant les outils qui me sont enseignés.
- J'accepte de garder mon école propre et de prendre soin du matériel à ma disposition.

**RESPONSABILITÉ**

- J'accepte d'appliquer les consignes demandées.
- J'accepte de reconnaître le rôle que j'ai joué dans une situation.
- J'accepte de me conformer à l'horaire de l'école.

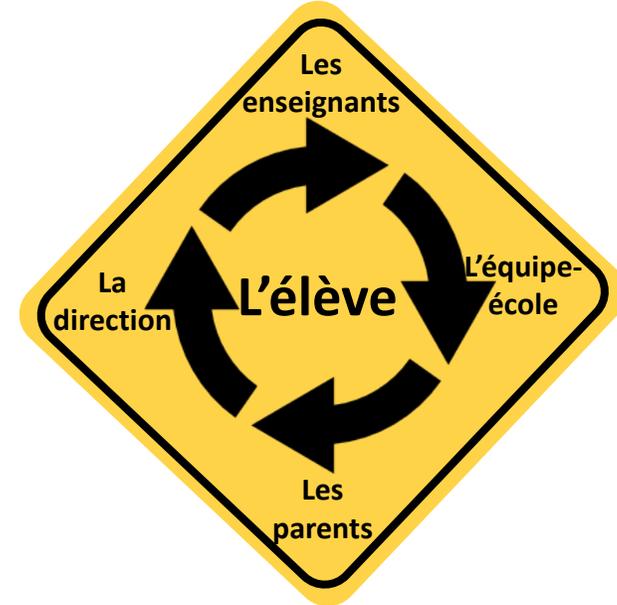
**CULTURE DE L'EFFORT**

- J'accepte de relever chacun des défis qui me sont proposés avec une attitude positive.

**SÉCURITÉ**

- J'accepte d'avoir un comportement sécuritaire autant pour les autres que pour moi-même.
- J'accepte de porter des vêtements adaptés à la saison et convenant à un milieu d'éducation.

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 



**Information complémentaire :**

---



---

**Votre enfant est présentement en formation. Grâce à un travail de collaboration (école/maison) et afin de soutenir votre enfant dans le développement du bon comportement, nous mettrons en place les moyens suivants:**

---



---



---



---

Nous avons pris connaissance de cette communication.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'intervenant

\_\_\_\_\_  
Signature de la direction

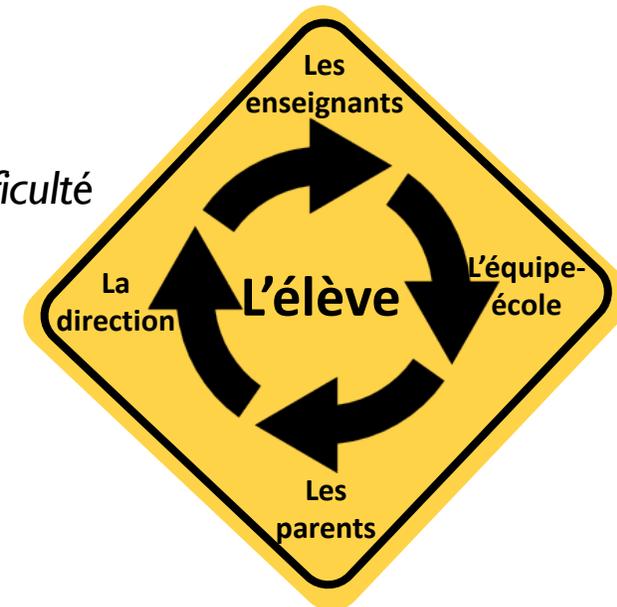
\_\_\_\_\_  
Signature du parent

## Règles de sécurité de l'établissement concernant l'utilisation des cellulaires et autres appareils mobiles par les élèves en classe

*L'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (tablette électronique, montre intelligente, ordinateur ou appareil photo) est interdite sur les lieux de l'école (intérieurs et extérieurs) pendant les heures de classe, ainsi que pendant les heures d'ouverture du service de garde et du service aux diners, sauf dans les cas suivants :*

- Lors des modalités d'intervention pédagogique prise par l'enseignant.*
- Si l'état de santé d'un élève le requiert et/ou si les besoins d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent.*

*Ces deux situations devront être analysées par la direction de l'établissement.*



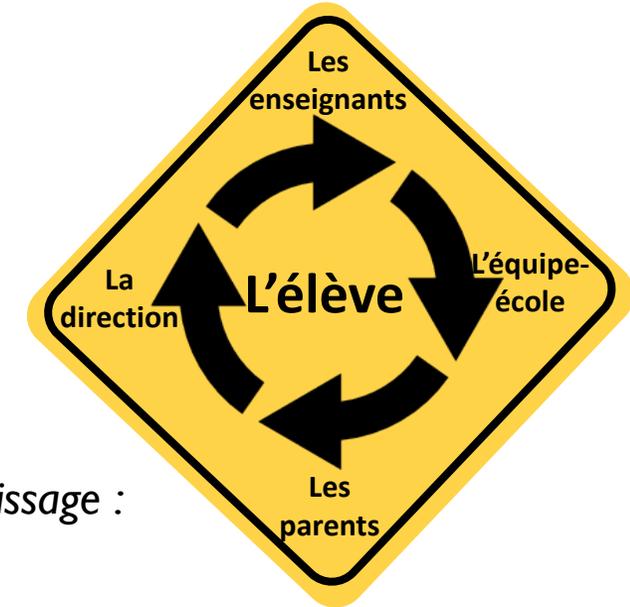
# Règles de sécurité de l'établissement concernant l'utilisation des cellulaires et autres appareils mobiles par les élèves en classe

*Exemples de situation où l'état de santé d'un élève requiert l'utilisation d'un appareil :*

- *Un élève diabétique dont le niveau d'insuline doit être enregistré dans une application.*
- *Un élève ayant des problèmes cardiaques qui doit monitorer sa fréquence cardiaque.*

*Exemples de besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :*

- *Un outil de communication pour un élève non verbal.*
- *Dans le cadre de la mesure 30810, des élèves se voient octroyer des ordinateurs ou des tablettes électroniques pour réaliser des activités d'apprentissages. Ces outils doivent être accessibles à ces élèves en tout temps en classe.*
- *Éduquer les élèves plus vulnérables à utiliser les textos de façon responsable.*
- *Modéliser avec les outils de la vie courante (ex. : parcours d'autobus, comment utiliser un cellulaire, etc.).*
- *Lecture de texte : application photo des outils, pour de l'écoute de vidéo, modélisation personnalisée d'un comportement, etc.*



## Règles de sécurité de l'établissement concernant l'utilisation des cellulaires et autres appareils mobiles par les élèves en classe

À noter que l'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des appareils mobiles personnels. Si l'élève devait apporter son appareil, celui-ci doit demeurer dans le sac d'école lorsqu'il n'est pas utilisé pour l'une des situations décrites ci-dessus.

En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève. Celui-ci lui sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive, la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école. Une autre sanction pourrait être également imposée à l'élève.

